

## Communication N° 08 - 2012 au Conseil communal

Séance du 23 mai 2012

**Conséquences tirées du projet du Collège des Alpes et charge financière prévisible dans les prochaines années (réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Catherine Corfù Baracchini)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Catherine Corfù Baracchini, au nom des Vert'Libéraux, la Municipalité vous fait part de sa détermination :

- Globalement, ce bâtiment donne satisfaction. Il connaît quelques problèmes, comme toute construction. Il sera entretenu dans les règles de l'art selon la volonté de votre Conseil. Cela étant, il faut mentionner en particulier un défaut concernant les fenêtres qui devront à l'avenir être refaites dans leur intégralité (suite de la réhabilitation : prévue au plan des investissements après 2015) ;
- Pour rappel, les coûts de remise en état ont été communiqués à votre Conseil dans le cadre d'un préavis et d'une communication, à savoir :
  - Le préavis N° 13-2005 - *Centre scolaire et sportif des Alpes : Réfection partielle des vitrages des façades. Demande de crédit d'investissement de CHF 580'000.00.* Le préavis présenté a été amendé lors de la séance du Conseil de CHF 70'000.00 ;
  - La communication N° 31-2010 : *Centre scolaire et sportif des Alpes. Réfection partielle des vitrages des façades*, renseigne également votre Conseil sur le suivi des travaux du préavis précité ;

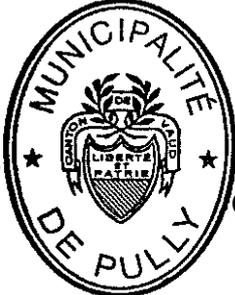
- Cette affaire a donc déjà été traitée par le Conseil communal et le dossier est clos depuis lors.
- Sur le plan juridique, il n'y a plus de dossier ouvert ; le principal responsable a été clairement identifié comme étant le constructeur des fenêtres, lequel a déposé son bilan. La Ville bénéficie d'un acte de défaut de biens à son encontre.
- La DDGS exploite ce bâtiment et inscrit les postes budgétaires pour l'entretien courant, la mise en conformité et les adaptations normales au même titre que les autres bâtiments.

Avec la présente communication, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Mme Catherine Corfù Baracchini, au nom des Vert'Libéraux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
Le chef de service

  
Gil Reichen

  
MUNICIPALITE  
DE PULLY

  
Claude-Alain Chuard

Pully, le 23 mai 2012